

Extrait du Procès-verbal des Délibérations
Du Conseil Municipal du 23 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, 23 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 17 juin 2026 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Serge CHOURRE.

Présents : Herve WALLEZ, Victoire MAHIEU, Sébastien MAJESTE, Audrey BURGUE, Cédric HERARD, Julie CASEMAYOU, Bruno BERNOS, Hélène GUIRAL, Vincent MATHY, Sylvie VALLAT, Christine FLORAS, Christophe BLANCHET, Camille BAZAILLACQ

Absents :

Absent mais ayant donné pouvoir :

Mathieu PEYROUTET a donné pouvoir à Christophe BLANCHET

Secrétaire de séance : BURGUE Audrey

Début de séance : 19h40

**Objet : VOTE D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT A LA
COMMUNE D'ARTIGUELOUVE**

M. le Maire informe l'assemblée que l'accueil de loisir sans hébergement ALSH de l'Ile aux Enfants a indiqué que lors des fortes chaleurs de l'été le bâtiment devient une véritable fournaise peu propice à un accueil des enfants dans de bonnes conditions.

La commune de Saint Faust à qui appartiennent les locaux a voté l'installation d'une climatisation. Elle demande aux communes adhérentes de l'ALSH de bien vouloir accorder à la commune d'Artiguelouve une subvention d'équipement pour financer cet investissement.

Qu'une délibération ait été prise lors du dernier conseil municipal mais que le montant alloués n'était pas bon car en TTC.

Le nouveau montant est arrêté à la somme de 2030 euros

M le maire propose au conseil de voter cette subvention.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré à l'unanimité,

ABROGE ET REMPLACE la délibération en date du 27 mai 2026 relative au vote d'une subvention d'équipement à la commune d'Artiguelouve

VOTE, pour cette subvention d'équipement,

DIT, que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits à la Décision
Modificative n°1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Serge CHOURRE.

